

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ (à partir de la délibération n°3), Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur RIGAUD), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE).

ABSENTS :

Madame BRISSEZ jusqu'à la délibération n°2 incluse
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Madame PONCET

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2023.05.05 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

(Rapporteur : Daniel GUEUR)
Nomenclature : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2023.03.06 du 23 juin 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs

001-210700946-20231201-DEL_2023_05-05-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

La gestion quotidienne des ressources humaines impose un suivi précis de l'évolution des effectifs afin de tenir compte des mouvements des personnels et l'adaptation des organisations de travail au regard des nécessités de service.

Cette réflexion peut donc tout aussi bien porter sur l'analyse du niveau de recrutement d'un poste et le grade y afférant, ou l'accès à un grade supérieur par un agent dans le cadre de son évolution de carrière.

La collectivité a mis en place un tableau de suivi des effectifs, nécessairement évolutif. Il permet d'affiner la réflexion quant à la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de la Ville.

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs, il convient d'apporter les évolutions suivantes :

Au 1^{er} février 2024, un agent occupant les fonctions d'officier d'état civil à temps complet, dans le cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B), a fait valoir son droit à la retraite. Il apparaît que les missions dévolues, suite à la réorganisation de 2020 définissant un chef de service de proximité, catégorie B, ne justifient plus de positionner le futur agent dans ce cadre d'emplois. C'est pourquoi, il est proposé de créer au 1^{er} janvier 2024, un poste d'officier d'état civil en catégorie C dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet.

Suite au départ à la retraite au 1^{er} septembre 2023 d'un agent occupant les fonctions d'adjoint de bibliothèque à temps non complet (28 h), dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, et afin de proposer une offre de service plus complète, il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2024 de passer ce poste vacant à temps complet. Cette augmentation de fraction permettra de dégager du temps pour des animations qualitatives à destination des divers publics de la médiathèque, tout en confortant l'organisation mise en place suite à l'extension des horaires.

Depuis 2021, suite au recrutement infructueux d'un régisseur de spectacle, la gestion technique des évènements a été externalisée engendrant un coût supplémentaire pour la collectivité. La période post-Covid ayant été complexe en termes de recrutement, et le marché de l'emploi tendant à se régulariser de nouveau, il a été décidé de relancer la procédure de recrutement d'un technicien du spectacle afin de reprendre en interne cette mission. Il convient pour ce faire, de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Une éducatrice de jeunes enfants a été recrutée en qualité de directrice au sein de la maison de la petite enfance. Afin d'intégrer ce nouvel agent dans le cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des jeunes enfants, il convient de modifier le cadre d'emplois du poste. Pour ce faire, il est nécessaire de supprimer le poste d'attaché territorial et de créer en lieu et place un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants.

Dans le cadre du programme Cœur de Ville, la Commune a souhaité revoir le profil de chargé de mission dévolu en raison de l'ampleur des opérations à venir et de la nécessité de bénéficier d'un profil technique en capacité de conduire des opérations de promotion urbaine. Aussi, un personnel relevant de la grille des Ingénieurs territoriaux a été recruté. Il convient donc de supprimer le poste d'attaché et de créer un poste d'Ingénieur à temps complet.

Le CCAS de la collectivité est actuellement composé de la responsable et de deux agents administratifs, dont un agent à mi-temps recruté depuis octobre 2022. Le CCAS est de plus en plus sollicité par la population engendrant une forte augmentation des missions d'accompagnement social au profit des bénéficiaires. Par conséquent, afin d'optimiser cet accompagnement mais aussi de renforcer l'équipe en place, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif exerçant à mi-temps à hauteur d'un temps complet.

En conséquence, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en intégrant les éléments ci-après :

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20231201-DEL_2023_05_05-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

| SITUATION INITIALE | | | MOTIF | NOUVELLE SITUATION | | |
|---|--------------------------------|---|--------------------------------|--|--------------------------------|--|
| | | | Création | Direction : DSR Service : Service Citoyenneté et population | Numéro poste : N° | Emploi : Officier d'état civil Temps complet Cadre d'emplois : Adjoints administratifs territoriaux Catégorie C |
| Direction : DAVC Service : Médiathèque | Numéro poste : N°251 | Emploi : Agent de bibliothèque Temps non complet (28h) Cadre d'emplois : Adjoints territoriaux du patrimoine Catégorie C | Modification Tps de travail | Direction : DAVC Service : Médiathèque | Numéro poste : N°251/v2 | Emploi : Agent de bibliothèque Temps complet Cadre d'emplois : Adjoints territoriaux du patrimoine Catégorie C |
| | | | Création | Direction : DAVC Service : Espace 1500 | Numéro poste : | Emploi : Technicien du spectacle Temps complet Cadre d'emplois : Agents de maîtrise territoriaux Catégorie C |
| Direction : DAEVS Service : Pôle petite enfance | Numéro poste : 1258 | Emploi : Responsable Petite Enfance Temps complet Cadre d'emplois : Attachés territoriaux Catégorie A | Suppression | | | |
| | | | Création | Direction : DAEVS Service : Pôle petite enfance | Numéro poste : | Emploi : Responsable Petite Enfance Temps complet Cadre d'emplois : Educateurs territoriaux de jeunes enfants Catégorie A |

| | | | | | | |
|---------------------------|-----------------------------------|--|--------------|--|--------------------------------------|--|
| Direction : DST | Numéros poste 228 | Emploi : Chargé de rénovation urbaine Temps complet Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux Catégorie A | Suppression | | | |
| | | | Création | Direction : DST Service : Urbanisme, foncier et aménagement du territoire | Numéro poste : | Emploi : Chargé de rénovation urbaine Temps complet Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux Catégorie A |
| Direction : DGS | Numéro poste : 2107 | Emploi : Agent d'accueil CCAS Temps non complet (17h30) Cadre d'emplois : Adjoint administratifs territoriaux Catégorie C | Modification | Direction : DGS | Numéro poste : 2107/v2 | Emploi : Agent d'accueil CCAS Temps complet Cadre d'emplois : Adjoint administratifs territoriaux Catégorie C |

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

- D'APPORTER** les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

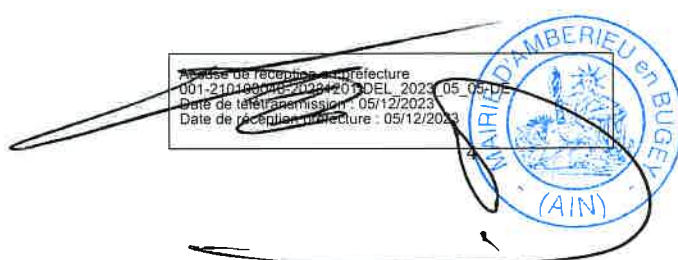
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 08 DEC. 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance



Agence de réception à la Préfecture
001-2101000065-20231203DEL_2023_05_05-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception à la Préfecture : 05/12/2023